

ROLE ET IMPACT DES FEMMES, MEMBRES DU PARLEMENT, EN MATIERE DE PROMOTION DE L'EGALITE DES GENRES ET DES DROITS DE LA FEMME DANS LA REGION DES GRANDS LACS

Vénantie MUKANKUSI

Introduction

Depuis longtemps, les femmes ont beaucoup souffert de la discrimination et des inégalités par rapport aux hommes, malgré la Constitution qui prônent l'égalité de tous devant la loi. Les problèmes des femmes ont été accentués par les conflits armés qui ont ravagé la région des Grands Lacs : effectif important des femmes chefs de ménage, violences faites aux femmes, VIH / Sida, pauvreté généralisée qui frappe plus particulièrement les femmes, etc.

Les femmes sont aussi les plus touchées par les violations des droits pour des raisons qui sont liées à la culture et à la tradition ancestrale. En effet, cette catégorie de la population a toujours occupé une place moins importante dans la hiérarchie sociale. Etant éduquées à la soumission à l'égard de l'homme, les femmes n'avaient pas droit à la parole, surtout en public, et devaient accepter tous les traitements qui leur étaient infligés : difficultés d'accès au crédit, ou encore l'absence d'accès à l'héritage... Elles devaient se résigner à leurs conditions et taire toutes les violences dont elles étaient victimes.

De leur côté, les hommes se confortaient dans leur rôle de chefs de famille et abusaient souvent de leurs pouvoirs. L'histoire prouve que l'homme et la femme avaient des rôles différents et limités. Mais, pour le moment, les circonstances ont fait que la femme soit obligée de jouer certains rôles anciennement réservés à l'homme.

Face à ce défi, des programmes spécifiques pour le renforcement des capacités des femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux ont été mis en œuvre pour réduire leur marginalisation et leur permettre de mieux assumer leurs nouveaux rôles. Les actions menées ont permis d'émerger et d'être plus utiles dans la société.

Les femmes sont sensibilisées et éveillées à initier des activités génératrices de revenus et n'ont plus peur des crédits. Elles s'habituent de plus en plus à travailler avec les banques.

Pour les activités d'assistance socio-économique, plusieurs associations de promotion de la femme ont accordé des crédits aux femmes pour renforcer leurs capacités économiques, car elles avaient de lourdes responsabilités à assumer. Des sessions de formation des femmes bénéficiaires de crédits sont organisées.

Comme les résultats montrent que les femmes sont capables d'améliorer les conditions de vie de leur famille, elles deviennent de plus en plus responsables et se montrent capables de subvenir aux besoins de leurs ménages.

De par les formations dont elles bénéficient en matière de droits de la femme, elles se mettent à les revendiquer et à les défendre elles-mêmes. Par le plaidoyer auprès des décideurs politiques et des groupes d'influence, certaines lois ont été mises en place en faveur de la femme, notamment la loi n° 22/1999 portant sur les régimes matrimoniaux, les libéralités et les successions. Les lois discriminatoires à l'égard de la femme ont été révisées, et ce processus continue. Les autorités sensibilisées sur les droits de la femme prennent des mesures appropriées de nature à faire respecter ces droits.

Constatant des lacunes dans l'administration de la justice, et les femmes étant les principales victimes, un lobbying a été mené pour la réforme judiciaire en ce qui concerne l'allègement de la procédure, le partage des compétences, l'institution des juges d'enfants, la participation de la femme dans la magistrature, la lutte contre la corruption et contre les remises fréquentes d'audiences, parfois sans motifs valables.

Cette réforme a vu le jour, et l'on espère qu'elle sera opérationnelle aux mieux des intérêts des justiciables, en particulier les femmes. L'allègement des délais est aussi un pas positif, de même que le recrutement d'un grand nombre de femmes dans la magistrature. Les nouvelles lois sont vulgarisées pour que les justiciables puissent savoir à quelles juridictions s'adresser et quelle procédure suivre.

Des études menées ont permis de connaître les problèmes réels des femmes et de proposer des actions concrètes et réalistes pour un meilleur respect des droits des femmes.

Ainsi, les femmes ont été sensibilisées et ont pu entrer en grand nombre dans des postes de prise de décision. La nouvelle Constitution garantit aux femmes au moins 30 % des places dans tous les postes de prise de décision. La femme

rwandaise est désormais considérée par les pouvoirs publics comme un partenaire actif incontournable pour la paix et le développement.

Ainsi, on compte 49 % des femmes au Parlement, plus de 30 % au gouvernement et dans la magistrature, et 26 % dans les administrations locales. C'est grâce aux sensibilisations que les femmes ont osé briser les tabous et stéréotypes, et poser leurs candidatures aux différents postes de responsabilité. Cet engagement du gouvernement rwandais est le résultat du lobbying mené par les associations de promotion de la femme, surtout après la conférence mondiale des femmes tenue à Beijing en 1995. Une fois dans l'histoire du Rwanda, une femme a posé sa candidature au poste de Présidence de la République.

Les femmes parlementaires sont regroupées dans le Forum des femmes parlementaires. Elles ont joué un rôle important dans la préparation de la Constitution rwandaise ; elles sont présentes dans toutes les commissions. Elles travaillent en étroite collaboration avec les associations de promotion de la femme. Pour connaître les problèmes réels et les souhaits des femmes, elles mènent les consultations auprès d'elles, de la base au sommet. Elles ont contribué à la mise en place des structures organisationnelles des femmes, actuellement appelées Conseil National des Femmes. C'est dans ce cadre que l'identification des lois discriminatoires à l'égard des femmes et leur révision ont été menées, ainsi que la mise en place de nouvelles lois en faveur des femmes, notamment la loi sur les régimes matrimoniaux, les libéralités et les successions. Elles ont sensibilisé les femmes à s'impliquer suffisamment dans les élections des autorités de base.

La formation, la sensibilisation et l'information de la population sur les droits de la personne en général et sur ceux de la femme en particulier font tâche d'huile dans les différentes catégories de la population et provoquent chez elles des changements d'attitude et de comportement pour le respect de ces droits.

En particulier, les ONG rwandaises de promotion de la femme se sont beaucoup impliquées dans la vulgarisation de certaines lois portant sur les régimes matrimoniaux, les libéralités et les successions. Des résultats positifs commencent à s'observer quant à la manière dont ces lois sont appliquées par les organes administratifs et judiciaires, et vécues par les populations.

Les femmes sensibilisées et outillées quant à leurs droits parviennent petit à petit à se défendre elles-mêmes, même si quelques obstacles existent encore. Mais, le plus important est que les femmes n'acceptent plus facilement de taire les violences qui leur sont faites. De plus en plus, les cas de violences sexuelles sont dénoncés et les auteurs sont punis. Le fait que les audiences des tribunaux aient lieu sur le lieu du crime constitue un acte de dissuasion de nouveaux crimes, et les témoignages sont facilement recueillis.

Les changements de comportement et d'attitude en vue du respect des droits humains commencent à se manifester au sein de la population, et la femme acquiert de plus en plus confiance en elle. Les activités de formation et de sensibilisation menées en faveur de la population en général et des autorités de base en particulier donnent l'espoir d'améliorer le statut socio juridique de la femme et permettent une collaboration efficace avec les autorités. Sur le plan régional et dans le cadre des actions de la société civile, les femmes ont eu l'occasion de participer aux rencontres traitant la question de paix et de sécurité dans la région des Grands Lacs. Ces rencontres se sont tenues soit au Burundi, soit en RDC, soit au Rwanda.

Opportunités pour de bons résultats

- La volonté politique de lutter contre l'impunité et les violences, et de respecter les droits de la personne.
- La volonté politique de réviser toutes les lois discriminatoires à l'égard de la femme.
- La nouvelle Constitution favorable au genre.
- L'adoption de la politique nationale du genre.
- La réforme du système judiciaire qui vient de commencer.
- La reconnaissance du rôle important de la femme dans les instances de prise de décision et leur implication effective dans le processus des juridictions Gacaca.
- La volonté et l'engagement manifeste des femmes, leur éducation à tous les niveaux et dans toutes les disciplines.
- L'éducation de l'homme et de la femme sur le genre.
- La participation active des organisations de la société civile pour la prise en compte du genre.

Pour suivre de près le respect des lois et la prise en compte des compétences des femmes, un observatoire sur le genre sera bientôt mis en place.

Les barrières

Bien que les actions produisent de bons résultats, quelques barrières entravent encore les droits de la femme :

- Quelques résistances aux changements qui continuent à se manifester au sein de la population ;

- Existence encore de pratiques et de lois discriminatoires à l'égard de la femme ;
- Disponibilité limitée des femmes suite aux surcharges familiales ;
- Pauvreté généralisée de la population qui fait que la majorité des femmes ne soient pas en mesure de supporter les frais pour défendre leurs droits ;
- L'analphabétisme de la population qui entraîne l'ignorance et la non revendication des droits violés ;
- Faible niveau d'instruction des femmes ;
- Les services de promotion et de défense des droits de la femme encore insuffisants ;
- Mauvaise compréhension du genre par les hommes et par certaines femmes : les sensibilisations dans ce cadre doivent donner le même message pour avoir une même compréhension de la notion de genre et, surtout, impliquer les hommes « gender sensitive » comme formateurs.

Recommandations

- Identifier et revoir les lois discriminatoires à l'égard des femmes.
- Mettre en place des nouvelles lois qui s'avèrent nécessaires en faveur de la femme.
- Promouvoir des valeurs positives de nos cultures respectives valorisant la femme.
- Former et sensibiliser les hommes et les femmes sur le genre pour en avoir une même compréhension de la notion de genre.
- Sensibiliser de façon continue des hommes et des femmes sur le VIH/Sida et prendre en charge des personnes infectées et/ou affectées par le VIH/Sida.
- Développer l'éducation des filles et des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines pour leur implication effective dans les structures de contrôle et de prise de décision.
- Renforcer les capacités des ONG pour agir spécifiquement selon leurs missions.
- Organiser les échanges d'expériences sur le plan régional et international.
- Mettre en place un réseau « Genre Grands Lacs ».
- S'attaquer au problème de discrimination de la femme dès le bas âge, pour transformer les mentalités à partir de l'éducation familiale, et non pas s'attaquer uniquement aux symptômes.